



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 05, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 12 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce un mot d'ouverture à l'intention des citoyens et membres du conseil présents à l'assemblée.

407-2018

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE:

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2.0 PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 2018
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2018

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- 3.1 Avis de report du dépôt du rôle d'évaluation 2019-2020-2021
- 3.2 Avis d'intention de la Ville de Danville d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels aux fins de taxation
- 3.3 Mandat d'accompagnement pour la mise à jour des fichiers de taxation et l'établissement des catégories de taxation

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Bibliothèque – Autorisation de transfert budgétaire
- 4.2 Bibliothèque – Desserte Internet – Autorisation d'achat
- 4.3 Réseau Biblio – Taux de renouvellement 2019 – Information

- 4.4 Tourisme Cantons de l'Est – Cotisation annuelle – Renouvellement
- 4.5 Promotion des exerciseurs – Mandat de réalisation d'un vidéo promotionnel
- 4.6 Bell Canada – Entente 911 – Renouvellement **Annexe 4.6**
- 4.7 Politique de développement culturel de la MRC des Sources – Appel de projets – 26 octobre 2018 **Annexe 4.7**

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Site internet de la Ville – Embauche d'un stagiaire en multimédia

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 MTMDET – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Année 2017 -Reddition de compte
- 6.2 Guide sur la gestion des matières résiduelles – Offre de partage - Acceptation
- 6.3 Mise à niveau du poste de pompage d'eau brute et travaux de modernisation du décanteur de l'usine – Réception provisoire – Certificat de paiement no 5 – Autorisation
- 6.4 Voirie – Achat d'abrasifs – Autorisation
- 6.5 Travaux publics – Suivi des requêtes – Location de tablettes intelligentes – Autorisation

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 7.1 Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. – Position de la Ville
- 7.2 Excellence Health Group Inc. - Demande de dérogation mineure **Annexe 7.2**
- 7.3 Formation Hydro-Québec et l'aménagement du territoire – MAMOT- Autorisation **Annexe 7.3**

8.0 SERVICE INCENDIE

- 8.1 Rapport d'activités de septembre **Annexe 8.2**

9.0 DEMANDE DIVERSES

- 9.1 Collecte des plastiques agricoles – Modification de la date de collecte – Autorisation
- 9.2 Baseball mineur – Contribution financière – Autorisation
- 9.3 Maison des jeunes – Local additionnel – Autorisation
- 9.4 Salle de la municipalité – Désignation de nom
- 9.5 Carnaval des glaces – Trajet du défilé – Approbation
- 9.6 Centre d'action bénévole – Opération Coup de coeur – Autorisation
- 9.7 Commission scolaire des Sommets – Plan triennal – Consultation – Position de la Ville de Danville **Annexe 9.7**
- 9.8 ADS – Projet des lanternes du Symposium des Arts – Positionnement
- 9.9 Semaine des vétérans – 5 au 11 novembre 2018 – Proclamation et présentation

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Bureau de poste – Appui
- 10.2 CSSS des Sources – Vins et fromages –, 27 octobre 2018 – Invitation
- 10.3 SHQ – Programme d'aide financière MÉRULE pleureuse – Information
- 10.4 Place aux jeunes des Sources – Activités de réseautage – Invitation
- 10.5 Office de la protection du consommateur – Attestation municipale – 1^{er} janvier 2019
- 10.6 Vision Santé publique – Bulletin octobre 2018
- 10.7 Québec Compostelle – Demande de services
- 10.8 Réseau Biblio – Bulletin - Automne 2018

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

12.0 VARIA

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 13.1 Prochaine assemblée : 5 novembre 2018
- 13.2 Collecte des gros rebuts : 15 au 19 octobre 2018
- 13.3 Inauguration du sentier des exerciseurs – Hôtel de Ville – 17 octobre 2018 de 15h30 à 16h30
- 13.4 Journée du Bonjour – Hi – Holà - 17 octobre 2018 de 15h30 à 16h30
- 13.5 Vivre en ville – MRC des Sources – 17 octobre 2018 à 18h30
- 13.6 Souper Spaghetti – Aménagement du Parc École – École Masson – 19 octobre 17 à 18h30 – Salle Chevaliers de Colomb
- 13.7 Danville-Asbestos Select Club – 19 octobre 2018 à 17h30
- 13.8 Semaine de réduction des déchets 20 au 28 octobre 2018
- 13.9 Rendez-vous des écomatériaux de la MRC des Sources – 23 et 24 octobre 2018
- 13.10 Collecte des feuilles mortes – 5 au 9 novembre 2018

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

| | |
|----------|---|
| | <p>Les membres du conseil décrètent que le point 12.0 Varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la réunion.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>2.0 PROCÈS-VERBAUX</p> |
| 408-2018 | <p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 409-2018 | <p>2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2018 avec les modifications suggérées, soit retirer un doublon dans les questions des citoyens et mentionner que la résolution numéro 393-2018 est adoptée à l'unanimité, et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p> |
| | <p>3.1 Avis de report du dépôt du rôle d'évaluation 2019-2020-2021</p> <p>La directrice générale donne avis du report du dépôt du rôle d'évaluation 2019-2020-2021. Le rôle sera déposé avant le 1^{er} novembre 2018 tel que le prévoit la Loi.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p> |
| 410-2018 | <p>3.2 Avis d'intention de la Ville de Danville d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels aux fins de taxation</p> <p>CONSIDÉRANT la démarche de révision du mode de taxation débutée en 2018 par la modification du facteur pour les immeubles de trois logements ou plus;</p> <p>CONSIDÉRANT le mandat qui sera donné subséquemment;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les élus ne sont pas fixés sur leur volonté d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels, mais qu'ils veulent pouvoir le faire, si besoin est démontré;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉNONCER l'intention de la Ville de Danville d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels aux fins de taxation, s'il est démontré que cet établissement de sous-catégories serait pertinent après réalisation du mandat d'accompagnement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 411-2018 | <p>3.3 Mandat d'accompagnement pour la mise à jour des fichiers de taxation et l'établissement des catégories de taxation</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de mettre à jour les fichiers de taxation et d'établir des catégories de taxation qui reflètent la réalité Danvilloise pour application dans le cadre de la taxation qui résultera du nouveau rôle d'évaluation 2019-2020-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de se faire accompagner par un fiscaliste pour ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de profiter de l'occasion pour établir des catégories s'apparentant à celles d'Asbestos pour autant qu'elles soient requises dans la réalité Danvilloise;</p> |

| | |
|----------|--|
| | <p>CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la directrice générale par intérim pour ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT l'estimé préliminaire reçu verbalement avant la séance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONFIER un mandat d'accompagnement dans la mise en place de taux variés à monsieur Nicolas Plante de Raymond, Chabot, Grant, Thornton présentée le 15 octobre 2018 jusqu'à concurrence de 5 000 \$, plus les taxes applicables, le tout à parfaire, si besoin est, par une résolution additionnelle.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p> |
| 412-2018 | <p>4.1 Bibliothèque – Autorisation de transfert budgétaire</p> <p>CONSIDÉRANT la demande formulée par les bénévoles de la bibliothèque pour obtenir le transfert budgétaire des sommes allouées initialement au Club de lecture, soit une somme budgétée de 250 \$:</p> <p>CONSIDÉRANT la demande pour procéder à l'achat d'appuis-livres en plastique pour les étagères de la bibliothèque;</p> <p>CONSIDÉRANT les sommes dépensées pour l'année 2018 à ce jour;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER une dépense de 350 \$, taxes nettes incluses, pour l'achat de livres ou d'appuis-livres, selon ce qu'ils prioriseront.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 413-2018 | <p>4.2 Bibliothèque – Desserte internet – Autorisation d'achat</p> <p>CONSIDÉRANT la demande des bénévoles de la bibliothèque pour obtenir un routeur pour la bibliothèque;</p> <p>CONSIDÉRANT les démarches en cours par la Ville pour la relocalisation de la bibliothèque;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette demande est prise en compte, mais qu'elle s'avère prématurée pour l'instant;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE NE PAS DONNER suite à la présente demande pour l'instant et de référer le tout pour décision lors de la préparation du budget 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>4.3 Réseau Biblio – Taux de renouvellement 2019 - Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que le taux de cotisation annuelle pour faire partie du Réseau Biblio de l'Estrie demeurera à 3,92 \$ par citoyen tout comme l'année 2018.</p> <p>Monsieur le maire précise que les coûts relatifs aux citoyens de la Ville de Danville sont répartis entre les villes d'Asbestos et de Danville puisque les citoyens sont desservis par les deux bibliothèques.</p> |
| 414-2018 | <p>4.4 Tourisme Cantons de l'Est – Cotisation annuelle - Renouvellement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est membre de Tourisme Cantons de l'Est;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle doit être renouvelée pour le mois de novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de demeurer membre de cet organisme; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>DE RENOUVELER l'adhésion annuelle de la Ville de Danville auprès de Tourisme Cantons de l'Est au montant de 369 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>4.5 Promotion des exercices – Mandat de réalisation d'un vidéo promotionnel</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville procédera à l'inauguration des nouveaux exercices installés sur le terrain de l'Hôtel de Ville le 17 octobre prochain;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un vidéo promotionnel a été réalisé samedi dernier expliquant les exercices en place et les bienfaits de profiter de ces équipements pour des saines habitudes de vie, le tout gratuitement;</p> <p>Le conseil désire remercier monsieur Guy-Charles Amnotte pour sa collaboration pour la préparation d'un reportage annonçant la journée d'inauguration des exercices et du Bonjour, Hi, Holà qui se tiendra le 17 octobre 2018 à 15h30.</p> |
| | <p>4.6 Bell Canada – Entente 911 – Renouvellement</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que l'entente avec Bell Canada pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 31 décembre 2018.</p> <p>À moins d'avis contraire, ladite entente sera renouvelée automatiquement pour une période de 5 ans.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p> |
| | <p>4.7 Politique de développement culturel de la MRC des Sources – Appel de projets – 26 octobre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la Politique de développement culturel de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT l'appel de projets 2018 lancé par la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT la date limite pour la réception des projets, soit le 26 octobre 2018;</p> <p>La directrice générale par intérim invite les membres du conseil et la population présente de lui faire parvenir rapidement les projets susceptibles d'être admissibles pour pouvoir les déposer à la MRC dans les délais impartis.</p> |
| | <p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p> |
| | <p>5.1 Site internet de la Ville – Embauche d'un stagiaire en multimédia</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le site internet de la Ville de Danville nécessite des travaux d'entretien;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de stage reçue;</p> <p>CONSIDÉRANT les autres propositions reçues;</p> <p>Les membres du conseil reportent ce point à l'atelier de travail du 29 octobre 2018 pour étude et considération.</p> |
| | <p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Madame Émilie Delisle demande si la Ville de Danville a adopté une réglementation portant sur le cannabis et qu'elle est la position de la Ville à ce sujet. Le maire lui explique que la MRC des Sources est à rédiger une réglementation à ce sujet. Deux courants s'affrontent : celui préconisé par la Sureté du Québec et celui de la Santé publique. Actuellement, la MRC semble préconiser la position de la Sûreté du Québec, mais nous serons fixés sous peu. Au niveau de la Ville de Danville, la vision Sûreté du Québec est celle préconisée. Nous sommes dans l'attente du projet de règlement et en attendant, la Loi provinciale s'applique. Un avis de motion devrait être donné en novembre.</p> <p>Madame Louise Joyal demande où elle peut se procurer la Politique culturelle de la MRC des Sources. Monsieur Daniel Pitre la réfère à madame Durocher à la MRC.</p> <p>Elle demande ce qu'il adviendra de la Corporation de développement de l'étang Burbank Inc. Monsieur le maire indique qu'il l'ignore. Pour la Ville de Danville, la position de la Ville demeurera la même tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas convaincue que le conseil d'administration qui représentera la Corporation respectera les buts de la création de ladite</p> |

| | |
|------------------------|--|
| | <p>Corporation et que les objectifs de promotion et de développement de l'étang Burbank ne seront pas respectés et priorisés par ledit conseil d'administration.</p> <p>Monsieur Serge Morin demande s'il y a lieu de craindre des actes de vengeance de ladite corporation. Monsieur le maire répond que les déboires de la corporation sont dus au fait que les résultats escomptés en matière de promotion et de développement de l'étang Burbank ne sont pas au rendez-vous. Les dossiers n'avancent pas et nous sommes toujours en train de gérer des mésententes entre les objectifs des conseils d'administration et le mandat confié par la Ville qui sont l'entretien des sentiers, la promotion et le développement de ce site touristique qui est important pour la Ville.</p> <p>Il est temps que l'on consacre les énergies des intervenants à la promotion et le développement de ce lieu.</p> <p>Madame Joyal revient sur l'hommage rendu à monsieur Daniel Johnson et félicite la Ville pour ce bel hommage.</p> <p>Monsieur Guy-Charles Amnotte invite la population à visionner son reportage sur l'évènement sur son site Facebook Canal info +.</p> <p>Monsieur Jean-Guy Dionne renchérit en félicitant monsieur le maire pour l'hommage si bien rendu.</p> <p>Monsieur Guy-Charles Amnotte souligne le fait qu'il était intéressant de voir monsieur Savard, le fondateur de la maison des jeunes, participer à cette journée plus de 35 ans après la mise sur pied du projet.</p> <p>Monsieur Réginald Couture a assisté à la rencontre de gestion des matières résiduelles tenue au cercle des Fermières le 15 octobre dernier. Il aimerait que la Ville distribue le feuillet d'information qui a été remis lors de cette présentation. Il s'agit d'un outil intéressant qui devrait être publicisé. La directrice générale par intérim indique qu'elle fera le nécessaire pour que ce feuillet soit mis à la disposition du public.</p> |
| | <p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p> |
| <p>415-2018</p> | <p>6.1 MTMDET – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Année 2017 – Reddition de compte</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu pour l'année 2017, une somme de 306 564 \$ en vertu du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local sur des routes locales de niveaux 1 et 2 (PAERRL) de la part du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville confirme qu'elle a utilisé ces sommes pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 de son territoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche; IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ATTESTER de la véracité des frais encourus pour l'entretien du réseau local sur des routes locales tels qu'énoncés à la page S51-3 du rapport financier 2017 et,</p> <p>CONFIRMER QUE ces sommes ont effectivement été utilisées pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 sises sur le territoire de la Ville de Danville au cours de l'année 2017 et dont la responsabilité lui incombe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| <p>416-2018</p> | <p>6.2 Guide sur la gestion des matières résiduelles – Offre de partage - Acceptation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a requis la confection d'un guide sur la gestion des matières résiduelles et qu'elle en a assumé en totalité les coûts,</p> <p>CONSIDÉRANT QUE deux municipalités, soit les municipalités de Ham-Sud et St-Camille, ont manifesté le souhait d'avoir accès à ce guide pour pouvoir l'adapter à leurs municipalités et le distribuer auprès de leurs citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT les coûts assumés par la Ville de Danville pour réaliser ce guide;</p> <p>CONSIDÉRANT les frais d'impression;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> |

| | |
|----------|--|
| | <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à partager le Guide de gestion des matières résiduelles de la Ville de Danville avec les municipalités qui le désire suivant l'offre de partage préparée par madame Karine Thibault, coordonnatrice à la symbiose industrielle de la MRC des Sources en date du 4 octobre 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 417-2018 | <p>6.3 Mise à niveau du poste de pompage de l'eau brute et travaux de modernisation du décanteur de l'usine – Réception provisoire – Certificat de paiement numéro 5 - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT le mandat de mise à niveau du poste de pompage d'eau brute et de travaux de modernisation du décanteur à l'usine octroyée à Nordmec Inc. au montant de 485 425 \$, plus les taxes applicables par la résolution numéro 393-2017 adoptée le 20 novembre 2017;</p> <p>CONSIDÉRANT les 6 ordres de changement autorisés en cours de contrat;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les déficiences ont été corrigées en totalité au cours du mois d'octobre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 5 émit par les ingénieurs GBI, Services d'ingénierie en date du 4 octobre 2018 recommandant le paiement d'une somme de 27 644.74 \$, incluant les taxes et la retenue de 5%;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés au 4 octobre 2018 totalisait une somme de 480 882,65 \$ incluant les taxes et retenue alors que le budget initial était de 485 425 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le versement de la somme de 27 644.74 \$ à Nordmec Construction Inc. conformément au certificat de paiement numéro 5 émis par GBI, Services d'ingénierie, en date du 4 octobre 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 418-2018 | <p>6.4 Voirie – Achat d'abrasifs - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par la directrice des travaux publics;</p> <p>CONSIDÉRANT les quantités requises en vertu du contrat intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins de la Ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat de 350 tonnes de sel auprès de Sel Warwick au montant de 95,50 \$ la tonne;</p> <p>D'AUTORISER l'achat de 3 500 tonnes de sable AV-10 auprès de Sintra Inc. au prix de 11,00 \$ la tonne. La municipalité recevra un escompte de paiement de .50 \$/ tonne si la facture est acquittée avant le 25 novembre 2018.</p> <p>La directrice générale doit transmettre aux élus les soumissions reçues par courriel.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>6.5 Travaux publics – Suivi des requêtes – Location de tablettes intelligentes – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise un logiciel de gestion de requêtes pour effectuer le traitement et le suivi des demandes de services adressées à la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice et les chefs d'équipe des travaux publics doivent procéder à la répartition des requêtes et à la fermeture de ces dernières au fur et à mesure qu'elles sont traitées;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est difficile de procéder à la gestion du logiciel par le biais d'un téléphone intelligent;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est opportun de doter la directrice des travaux publics et les chefs d'équipe de tablettes intelligentes pour pouvoir assurer le suivi des requêtes et la fermeture de celles-ci;</p> |

| | |
|----------|--|
| | <p>Le conseil souhaite reporter ce point à la séance de travail du 29 octobre 2018 aux fins de discussions et pour obtenir des prix de plusieurs soumissionnaires au lieu d'uniquement du fournisseur actuel de la municipalité.</p> |
| | <p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p> |
| | <p>7.1 Corporation de développement de l'étang Burbank Inc. – Position de la Ville</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution numéro 393-2018 adoptée par la Ville de Danville le 1^{er} octobre dernier;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution, la Ville tient à préciser ses attentes face à ladite corporation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les objets d'existence de la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc., tels qu'établis à ses statuts, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en valeur et l'exploitation de l'Étang Burbank; • Faire connaître aux résidents étrangers les attraits de l'Étang Burbank; • Prendre tous les moyens efficaces et nécessaires pour en faire la promotion; • Organiser et maintenir toute autre activité connexe pour promouvoir les buts de la corporation; <p>CONSIDÉRANT QUE malgré les engagements et projets annoncés par les différents conseils d'administration de la Corporation, la Ville constate que les objets de la corporation ne sont pas rencontrés et que les activités annoncées sont annulées et ne sont pas remplacées;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à la Corporation de décider des attentes de développement et de promotion de l'Étang Burbank et de ses sentiers, mais bel et bien le propriétaire des lieux, soit la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le mandat de la Corporation est de formuler des suggestions qui, une fois entérinées par le conseil, peuvent être réalisées;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour la Ville de Danville il est primordial que ce lieu soit mis en valeur et qu'il soit présenté positivement à la population et aux visiteurs;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour la Ville, il est essentiel que les bureaux de la Corporation soient établis sur le territoire de Danville et à proximité de l'Étang pour que les deux organismes travaillent ensemble pour développer et promouvoir l'Étang Burbank et ses sentiers;</p> <p>Le conseil tient à préciser que la séparation des mandats demeurera tant et aussi longtemps que la confiance ne sera pas au rendez-vous et que la ville n'aura pas l'assurance que les résultats attendus dans le cadre de la réalisation du mandat de la Corporation ne seront pas livrés.</p> <p>Le tout est soumis à titre de précisions.</p> |
| 419-2018 | <p>7.2 Excellence Health Group Inc. – Demande de dérogation mineure</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Excellence Health Group Inc. pour permettre la construction d'un bâtiment industriel implanté en partie sur le territoire de la Ville d'Asbestos et, en partie, sur le territoire de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette implantation fait en sorte qu'il n'y aura aucune marge de recul latérale droite alors que celle-ci devrait respecter une marge minimale de 5 mètres;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette implantation permettra la desserte de ce nouveau bâtiment à même les services existants alors que sans cela, des coûts considérables devraient être investis par la Ville pour desservir ledit bâtiment;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet ne cause aucun préjudice au voisinage ni ne porte préjudice aux propriétés contiguës;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 11 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> |

| | |
|----------|---|
| | <p>D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure déposée dans le dossier d'Excellence Health Group Inc. tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 septembre 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 420-2018 | <p>7.3 Formation Hydro-Québec et l'aménagement du territoire – MAMOT – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de formation reçue du MAMOT et dispensée par Hydro-Québec intitulée Hydro-Québec et l'aménagement du territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite et offerte aux bureaux du MAMOT à Sherbrooke;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à faire connaître les processus de traitement des dossiers formulés auprès d'Hydro-Québec en matière d'aménagement du territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence que l'urbaniste assiste à cette formation</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la participation de l'urbaniste à la formation Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux bureaux du MAMOT à Sherbrooke, le 30 octobre 2018.</p> <p>D'AUTORISER le paiement des frais de transports et de repas relatifs à cette formation.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> |
| | <p>8.1 Rapport d'activités de septembre</p> <p>Le directeur du service d'incendie de la Ville de Danville dépose son rapport d'activités pour le mois de septembre 2018.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p> |
| | <p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p> |
| 421-2018 | <p>9.1 Collecte des plastiques agricoles – Modification de la date de collecte - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande formulée par Gaudreau environnement pour déplacer la journée de collecte des plastiques agricoles le jeudi plutôt que le mercredi, à compter d'une date à déterminer entre les parties;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les agriculteurs concernés devront être informés par écrit avant la modification de l'horaire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le changement de journée de collecte;</p> <p>QUE la directrice générale soit autorisée à procéder aux annonces et actions requises pour donner plein effet à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 422-2018 | <p>9.2 Baseball mineur – Contribution financière - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de contribution financière formulée par l'Association de baseball mineur de Sources pour les sept (7) joueurs de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est de 40 \$ par joueur;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE VERSER une contribution financière de 280 \$ à l'Association de baseball mineur des Sources pour la saison 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |

| | |
|----------|--|
| 423-2018 | <p>9.3 Maison des jeunes – Local additionnel - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de local additionnel formulé par la Maison des jeunes Au Point pour entreposer leurs décors d'Halloween et de Noël ;</p> <p>CONSIDÉRANT la possibilité de leur octroyer un local au sous-sol du Centre Mgr Thibault ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'OCTROYER un local additionnel à la Maison des jeunes Au Point.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à déterminer l'endroit approprié.</p> <p>DE SE RÉSERVER le droit de retirer la présente autorisation s'il est constaté que ce local est mal utilisé et que l'entreposage n'est pas effectué de manière adéquate et sans causer d'encombrement de quelque nature que ce soit.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 424-2018 | <p>9.4 Salle de la municipalité – Désignation de nom</p> <p>CONSIDÉRANT l'hommage rendu à monsieur Daniel Johnson, 20^e premier ministre du Québec, le 12 octobre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet homme a marqué la vie politique du Québec en siégeant au plus haut lieu décisionnel du Québec qu'est l'Assemblée nationale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la salle du conseil est le plus haut lieu décisionnel du conseil, mandaté par la population danvilloise pour les représenter;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la Ville de Danville reconnaisse l'apport des politiciens ayant marqué l'histoire de la Ville de Danville, notamment, mais non limitativement de monsieur Daniel Johnson;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NOMMER la salle du conseil municipal : Salle Daniel Johnson.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 425-2018 | <p>9.5 Carnaval des Glaces – Trajet du défilé – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Carnaval des Glaces demande la permission de tenir un défilé dans les rues de Danville dans le cadre de leurs activités;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Carnaval des Glaces préconise le même trajet que l'an dernier;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le Carnaval des Glaces à tenir son défilé dans les rues de Danville le samedi, 26 janvier 2019 à 10 heures 30, suivant le trajet proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 426-2018 | <p>9.6 Centre d'action bénévole de Sources – Opération Coup de cœur – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources demande l'autorisation de tenir l'opération Coup de cœur le vendredi 19 octobre 2018 au Carré et à l'intersection de la route 255 et de la 116;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette opération permet de recueillir des fonds qui sont, par la suite, remis au service de dépannage alimentaire qui fournit des denrées aux familles vivant des difficultés financières sur le territoire de la MRC des Sources;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la tenue de l'opération Coup de cœur 2018 le 19 octobre 2018 pour autant que cette opération soit tenue sécuritairement et ne nuise pas à la circulation.</p> |

| | |
|----------|--|
| | |
| 427-2018 | <p>9.7 Commission scolaire des Sommets – Plan triennal – Consultation – Position de la Ville de Danville</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en conformité avec la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires a autorisé, à sa séance du 18 septembre 2018, le dépôt pour consultation de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission scolaire des Sommets peut donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le plan triennal déposé prévoit le maintien des installations et des services actuellement en place sur le territoire de la Commission scolaire des Sommets, y compris le maintien des écoles de cinquante élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE TRANSMETTRE un avis favorable à la Commission scolaire des Sommets relativement à son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 428-2018 | <p>9.8 ADS – Projet de lanternes du Symposium des Arts – Positionnement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Symposium des Arts de Danville, l'école ADS a réalisé des lanternes dont elle a fait don à la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces lanternes sont installées au Centre-ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE RÉCUPÉRER les lanternes après la période des fêtes de Noël pour les installer près de l'Hôtel de Ville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 429-2018 | <p>9.9 Semaine des vétérans – 5 au 11 novembre 2018 – Proclamation et présentation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la semaine de vétérans se tiendra le 5 au 11 novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner cet évènement;</p> <p>CONSIDÉRANT les cérémonies qui se dérouleront au conseil du 5 novembre 2018 et lors de la parade de l'Armistice qui se tiendra à Danville le 10 novembre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PROCLAMER la semaine des vétérans laquelle se tient du 5 au 11 novembre 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Richard Letendre souhaite connaître l'histoire entourant la création de la Corporation de développement de l'Étang Burbank et savoir qui est propriétaire des lieux.</p> <p>Monsieur le maire répond que la Municipalité de Shipton alors propriétaire de 75 % des lieux souhaitait mettre en valeur l'Étang Burbank. La Municipalité a fait des démarches et a obtenu une partie de l'argent remis aux municipalités à titre de dédommagement dans le dossier « Hertel des Cantons » pour construire un Hôtel de Ville dans lequel serait intégré un centre d'interprétation de la nature. Le maire de l'époque, monsieur Grenier, gérait les employés qui l'aidaient à mettre en valeur ce site. Aux fins d'obtenir de plus amples subventions, le conseil de l'époque a décidé de confier un mandat de développement et de promotion de l'Étang à une corporation qui fut alors créée, par la Ville.</p> <p>Pendant des années, la Corporation s'est occupée de la promotion, de l'entretien et du</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>développement du site de l'Étang Burbank. Depuis quelques années, des bisbilles sur la vision de la Corporation ont amené une succession de changements d'administrateur et des guerres ouvertes sur les réseaux sociaux, qui au lieu de promouvoir les lieux, en font une risée.</p> <p>La gestion revient régulièrement à la Ville et plusieurs des administrateurs ont demandé le soutien de la Ville pour que la Corporation se concentre sur la promotion et le développement du site.</p> <p>Les événements des derniers mois nous démontrent clairement que la Corporation se perd dans des disputes plutôt que d'exécuter le mandat qui lui est confié par la Ville. Qui plus est, les employés de la Ville sont constamment sollicités pour gérer les problématiques vécues par la Corporation, ce qui est inacceptable.</p> <p>Tant et aussi longtemps que la Ville ne pourra pas être assurée que la Corporation peut remplir le mandat de promotion et de développement que la Ville lui confiait, la Ville gèrera elle-même ou par le biais d'un autre mandataire, la promotion et le développement de l'Étang Burbank.</p> <p>Si la Corporation veut changer sa mission, elle peut le faire et la Ville décidera alors si la mission choisie atteint les objectifs du mandat qu'elle fût prête à leur octroyer ou non.</p> <p>Pour la Ville, la mission de la Corporation doit se concentrer sur les objectifs définis aux statuts de la corporation, soit la promotion et le développement de l'Étang Burbank, sans plus, ni moins.</p> <p>Monsieur Letendre aimerait également que l'on allume les lanternes installées dans le cadre du Symposium des Arts et que sinon, elles soient récupérées pour être mises près de l'Hôtel de Ville.</p> <p>Monsieur Jean Couture aimerait remercier la Ville pour leur appui dans le cadre du 35^e anniversaire de la Maison des jeunes. Lors de l'évènement du 6 octobre 2018, plus de 750 personnes se sont présentées et 450 personnes ont assisté au spectacle de soirée. Le tout s'est très bien déroulé.</p> <p>Monsieur Guy-Charles Amnotte indique qu'il a mis en place un nouveau site d'information concernant Danville. Le site s'appelle Canal Info +. Des informations courantes seront diffusées sur son site.</p> <p>Jean-François Girardin veut savoir où en est rendu le projet PRIMEAU prévu pour son secteur. Une rencontre sera organisée sous peu pour informer les citoyens.</p> <p>Madame Delisle désire obtenir des informations sur Québec Compostelle. Le projet lui est présenté et le maire lui indique que Québec Compostelle recherche un endroit pour loger les participants lors de leur passage.</p> <p>Ils ont été reçus au Carmel, il y a 2-3 ans.</p> <p>Des discussions ont lieu sur les endroits qui pourraient éventuellement les recevoir.</p> <p>Monsieur Morin désire obtenir des informations sur le programme de réhabilitation des fosses septiques mis en place par la Ville de Danville. Les informations de base lui sont communiquées et il est invité à venir rencontrer l'urbaniste de la Ville pour de plus amples informations.</p> |
| | <p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> |
| | <p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Aucun rapport n'est déposé.</p> |
| | <p>12.0 VARIA</p> |
| | <p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le maire et les conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 5 novembre 2018.</p> <p>Le maire profite de l'occasion pour inviter les citoyens à assister au Danville – Asbestos</p> |

| | |
|-----------------|--|
| | Danville Club, le 19 octobre 2018. |
| | QUESTIONS DES CITOYENS Aucune question n'est adressée au conseil. |
| | MOT DE FERMETURE Le maire prononce le mot de fermeture. |
| 430-2018 | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER l'assemblée à 20 h 51. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, maire

Me Josée Vendette
Directrice générale par intérim